

Maisons-Alfort, le 22 novembre 2001

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à une demande d'agrément d'une résine échangeuse d'ions pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine

LE DIRECTEUR GENERAL

N.REF. : 2001-SA-0001

V.REF. : 20000033

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie d'une demande d'agrément d'une résine échangeuse d'ions pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » tenu les 9 octobre et 13 novembre 2001, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments rend l'avis suivant :

Considérant que le demandeur a fourni la liste des substances entrant dans la composition de la résine échangeuse d'ions ;

Considérant qu'à la suite de l'avis favorable à la poursuite des essais de migration des substances composant la résine rendu par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments le 26 juin 2001, les essais ont été réalisés par l'un des trois laboratoires habilités à cet effet par le ministère chargé de la santé et que les résultats sont satisfaisants,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'agrément de cette résine échangeuse d'ions pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Martin HIRSCH